

CHARLEVILLE-MÉZIÈRES

# Parc Central : Au bonheur du commerce



*“Pour le commerce, c’est indéniablement un plus”.* Propriétaire de la mercerie “Au bonheur des dames” place Ducale, Laurent Gaillard se félicite encore de la présence à deux pas de chez lui d’un parking de 130 places. Situé avenue Jean Jaurès, à une centaine de mètres du secteur piétonnier de Charleville-Mézières, ce parking géré par la CCI accueille, dans un environnement gardienné et sécurisé, des visiteurs que la difficulté de stationner en centre-ville peut parfois rebuter.

*“80 centimes d’euros pour une heure, c’est à peine plus cher qu’en centre-ville et il n’y a pas de limitation de durée”* souligne Laurent Gaillard, donnant l’exemple de clientes verbalisées pour avoir dépassé, sans s’en rendre compte, les deux heures réglementaires du stationnement en centre-ville.

Les commerçants ont également la possibilité de pouvoir rembourser une heure de stationnement aux personnes qui, munies du reçu du parc central, passent dans leurs établissements pour y effectuer des achats. “Tous les commerçants ne le savent pas” constate Laurent Gaillard. Les carolomacériens non plus. Désormais, c’est chose faite.

## Télésurveillance : la “levée de doute”

Signé en avril dernier entre le président de la CCI Géraud Spire et le Directeur départemental de la Sécurité publique Lucien Sion, la Charte de qualité des interventions de police sur les sites télé-surveillés permet désormais de clarifier les missions des différents acteurs engagés contre une délinquance qui frappe bien souvent les ressortissants de la Chambre.

A l’usager de se doter d’un matériel avec “levée de doute” fiable. Au télé-surveilleur de procéder à la levée de doute audio ou vidéo, de requérir ensuite rapidement les services de police et de les accompagner pour faciliter l’entrée et la garde des lieux en cas d’effraction.

Les services de polices s’engagent, quant à eux, sur des interventions sans délai pour interpellier les délinquants ou procéder à des recherches actives sur les éléments d’identification relevés. Engagement est également pris d’informer les victimes sur les suites des investigations menées.

La CCI s’est, pour sa part, engagée à organiser des réunions de sensibilisation sur cette charte. Un groupe de travail et de réflexion doit aussi être mis en place pour améliorer encore la collaboration entre les parties concernées. Car un climat de sécurité est indispensable à la création et au développement des activités économiques.